

BLV le mag



FÊTES DU RHÔNE

Du 29 juin au 2 juillet p. 6

MUTUELLE COMMUNALE p. 12

Une offre négociée
et ouverte à tous

CADRE DE VIE p. 10

Une ville propre et agréable
à vivre

RYTHMES SCOLAIRES p. 9

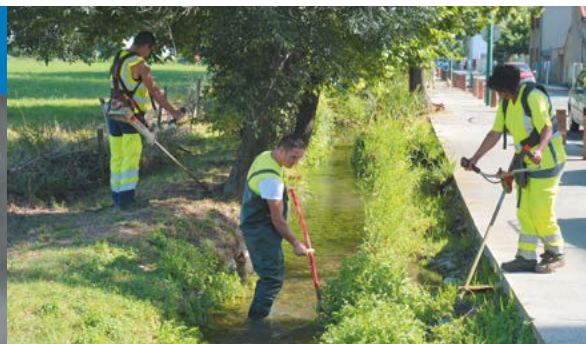
Une nouvelle organisation
en septembre

une **mutuelle communale**
ouverte à tous



+ on est nombreux
+ c'est avantageux
j'adhère!

REPONDEZ AVANT
LE 9 JUIN 2018



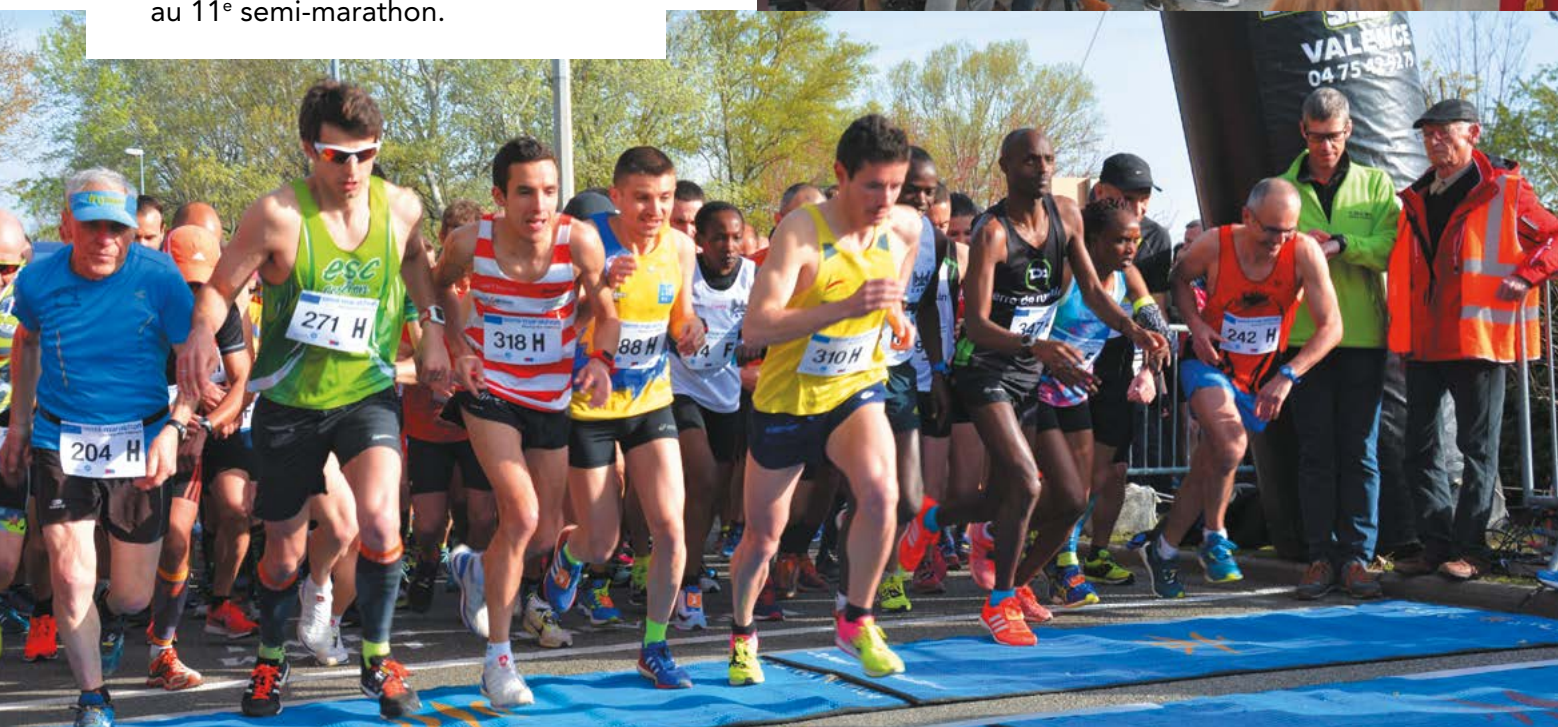
24 MARS

Les jeunes bourcains de 18 ans ont reçu leur première carte d'électeur.



8 AVRIL

Plus de 1000 coureurs ont pris part au 11^e semi-marathon.



11 AVRIL

Plus de 80 exposants au 3^e Salon de l'apprentissage, de l'alternance et de l'emploi.



24 AVRIL

Émotion et recueillement pour la commémoration du 103^e anniversaire du génocide arménien.



15 MAI

Petits et grands ont planché lors d'une dictée intergénérationnelle.

P. 3 **ÉDITORIAL****P. 4** **SÉCURITÉ**

Opération citoyens-vigilants,
un bilan très encourageant

P. 5 **PATRIMOINE**

La joute, plus qu'une tradition,
une institution...
Un patrimoine à valoriser

P. 6 **ÉVÈNEMENTS**

MusiKàBourg, Fêtes du Rhône,
Coupe du Monde de football,
Summer teen's Break...
L'été sera festif !

P. 8 **ÉDUCATION**

Quand les collégiens travaillent
sur le Plan de prévention des
risques inondation

P. 10 **CADRE DE VIE**

La propreté, c'est l'affaire de tous

P. 11 **STATIONNEMENT**

La nouvelle réglementation
se met en place cet été

P. 12 **SOLIDARITÉ**

Une mutuelle négociée pour
tous les Bourcains

P. 13 **BRÈVES****P. 14** **TRIBUNES POLITIQUES****P. 15** **INFOS PRATIQUES**

*Bel été à toutes
et à tous !*

La Ville de Bourg-lès-Valence souhaite négocier pour vous un contrat de « couverture santé » groupé. Quels que soient votre âge, votre situation personnelle et professionnelle, ce projet a pour but de vous faire bénéficier d'une mutuelle moins onéreuse. Afin d'obtenir des tarifs plus attractifs pour un maximum de prestations, la participation du plus grand nombre est essentielle. L'accès aux soins pour tous est primordial. Nous faisons de la santé notre priorité numéro 1.

Avec l'été qui approche, nos festivités se diversifient. Une nouveauté, le festival MusiKàBourg aura lieu le vendredi 15 juin et accueillera, pour sa première édition, la Nouvelle-Orléans. Ce sera l'occasion de célébrer le 300^e anniversaire de cette ville de Louisiane, berceau de Louis Armstrong. La soirée, rythmée au son du gospel et du jazz New Orleans, s'annonce particulièrement vibrante, avec le concert du grand tromboniste Glen David Andrews, reconnu comme l'un des plus grands talents de la Nouvelle-Orléans. Puis, du 29 juin au 2 juillet, les Fêtes du Rhône, avec le retour de ses traditionnels tournois de joutes et son feu d'artifice. Enfin, le lundi 30 juillet, l'un des plus jeunes DJ du Summer Teen's Break, en partenariat avec Fun Radio, fera danser nos jeunes sous le ciel étoilé du parc de la halle Les Trois Sources.

Notre ville bouge et s'anime, son environnement se transforme aussi. La Drôme provençale s'invite à Bourg-lès-Valence. La place Élie-Cester au quartier de l'Allet se vêtira de bleu avec les plantations de lavandes effectuées par le service des espaces verts, avec la participation des élèves de l'école Jacques-Reynaud. Le cadre de vie est aujourd'hui un enjeu pour notre quotidien et pour l'image de notre ville.

Pauline Pourciau
Maire de Bourg-lès-Valence

Bilan positif

pour le dispositif citoyens-vigilants

Mise en place en juin 2016, l'opération citoyens-vigilants a prouvé son efficacité dans trois quartiers de la ville.

Ce dispositif vise à amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance sur la commune grâce à la surveillance et la vigilance accrues de tous et de tous les instants. Il permet également de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de l'ordre, de dissuader les individus mal intentionnés et de renforcer la solidarité entre voisins.

Le citoyen-vigilant est le lien privilégié entre les habitants et les forces de l'ordre. Il porte à la connaissance de la police tout fait délictueux en train de se produire (cambriolages, dégradations...) et toute information qu'il estime devoir communiquer, sous réserve qu'elle respecte les droits fondamentaux individuels. Actuellement, la commune compte six citoyens-vigilants répartis à titre expérimental sur trois quartiers : les Chirouzes, l'Armailler et Godanger.

Cette initiative vient en plus des autres dispositifs mis en place sur la commune pour lutter contre l'insécurité,



comme la vidéo-protection (33 caméras sur la ville), l'opération « Tranquillité absences », les agents de surveillance, la commission droits et devoirs... Depuis 2014, sur la ville, la délinquance générale a baissé et les citoyens-vigilants ont permis de dissuader une vingtaine d'actes malveillants.

LE POINT DE VUE DE L'ÉLU



Bernard Collignon,
1^{er} adjoint chargé
de la sécurité et
de la prévention

Comment avez-vous procédé pour mettre en place le dispositif citoyens-vigilants ?

Lorsque la municipalité a décidé d'installer ce dispositif national sur la commune, la Préfecture et les services de police ont apporté leur aide et leur soutien. Ensemble, nous avons lancé une consultation auprès des citoyens à l'issue de laquelle trois quartiers ont été retenus pour initier ce projet.

D'autres quartiers de la ville vont-ils prochainement faire partie du dispositif ?

Aujourd'hui, nous étudions toutes les possibilités mais nous n'avons pas de demandes particulières. Il faut préciser que cette action, comme son nom l'indique, implique les citoyens volontaires qui veulent faire évoluer la sécurité dans leur quartier. Si des volontaires se manifestent pour tout autre quartier, nous pourrions envisager la mise en place du dispositif.

CAMBRIOLAGES

Quelques conseils avant votre départ en vacances.

- **Inscrivez-vous à l'Opération tranquillité vacances/absences toute l'année** : surveillance de votre habitation lors de vos départs en vacances ou absences de toutes sortes.
- **Aviser vos voisins de votre absence** afin qu'ils « surveillent » votre logement.
- **Simulez votre présence** : faites passer régulièrement des connaissances pour ouvrir et fermer

- vos volets, allumer et éteindre les lumières matins et soirs, vider régulièrement votre boîte aux lettres et faites transférer les appels de votre ligne fixe sur votre portable.
- **Protégez votre domicile et vos biens personnels** : fermez toutes les portes et volets, installez une alarme.
- **Ne tentez pas les voleurs** : ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, ne laissez pas de clefs

- dans la boîte aux lettres ou sous un pot de fleurs, dans la serrure intérieure d'une porte ou d'une baie vitrée.
- **Pensez à prendre en photo** vos objets de valeur afin de faciliter les recherches en cas de vol. Pensez aussi à bien garder les factures de vos matériels multimédias et autres.
- **Si vous êtes victimes d'une effraction, contactez le 17.**

La joute un patrimoine à valoriser

Retour sur l'histoire de ce sport traditionnel et populaire.

La joute, ce sport noble auquel nous sommes tant attachés, fait partie de notre patrimoine, de notre identité. Ancrée dans nos traditions, notamment celles liées au Rhône, son histoire est ancienne car les joutes nautiques se pratiquaient déjà dans l'Antiquité. À Bourg-lès-Valence, elles se développent au XIX^e siècle avec les sociétés de mariniers qui interviennent lors des crues. C'est grâce à la verrerie Deriard, située à l'emplacement de l'ancien port gallo-romain, sur le quai Thannaron, que les joutes s'installent dans notre ville, où travaillent des ouvriers venus de Givors. Fondée en 1910, l'Espérance nautique est membre de la Fédération nationale des sociétés de natation et de sauvetage et fait partie du district Sud-Est. La joute est officiellement reconnue comme un sport par le gouvernement en 1960. Chez nous, se pratiquent la joute lyonnaise et la joute givordine. La différence principale réside dans le croisement des deux bateaux : du côté gauche pour les Lyonnais et droit pour les Givordins.

Girodet, un lieu idéal pour la pratique des joutes

En 1910, bien avant les aménagements autoroutiers, l'Espérance nautique s'installe au Vieux-Bourg, près de la salle du Vote, à l'angle de la place de la Liberté. Les entraînements et les compétitions se déroulent devant les façades de briques de l'ancienne verrerie, avant d'émigrer un peu plus au sud, à la limite de Valence. En 1931, l'installation de l'école Barthelon réduit l'espace dévolu aux joutes. Puis, la construction de l'usine hydro-électrique, l'aménagement de l'autoroute et de la déviation modifient radicalement le paysage mais le bassin des joutes



est sauvé. De grands travaux sont entrepris à l'occasion des championnats de France de 1974. La municipalité aménage un parking, construit une rampe à bateaux, des tribunes mobiles et un préfabriqué en bois, ancien bâtiment de la CNR qui abrite vestiaire et matériels divers. Il sera consolidé par des murs de moellons en 1995. Ce bâtiment recevra le nom du sénateur-maire Gérard-Gaud en 1997.

LE BASSIN DE JOUTES RETROUVE SON ACTIVITÉ FAVORITE

Après une longue procédure et une volonté affirmée de la municipalité, le bassin de joutes a enfin été désensasé et les jouteurs ont pu reprendre leurs activités. C'est une très bonne nouvelle pour tous les passionnés du Rhône qui retrouvent le bassin à Girodet et pour le public qui pourra assister, début juillet, aux traditionnels tournois lors des Fêtes du Rhône. Ce sera aussi l'occasion de réentendre le fameux « *Talaire, talaire, blau blau, blau !!* ».

Ce cri d'encouragement poussé par les supporters enthousiastes lors des tournois. Son origine reste mystérieuse : contraction de certains mots peu affables lancés à l'adversaire ou simple onomatopée ? Nul ne le sait.

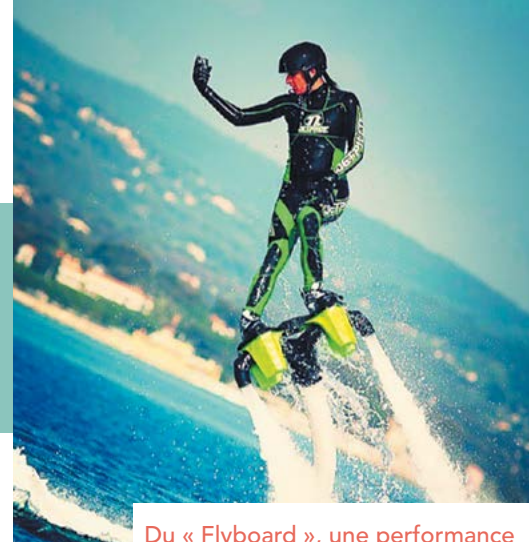


Fêtes du Rhône : le grand retour des joutes

Du vendredi 29 juin au lundi 2 juillet, la ville renouera avec la tradition des joutes.

Trois ans sans voir de joutes pendant les Fêtes du Rhône, c'est long. Avec le désenvasement du bassin, le sourire est de retour du côté des organisateurs. Les jouteurs de l'Espérance nautique sont donc impatients de se mesurer à nouveau à leurs homologues Rhône-Alpins et de montrer aux spectateurs bourcains que leur fougue est plus que jamais renforcée.

Pour accompagner le retour des joutes, ces Fêtes du Rhône se devaient de proposer aux Bourcains une programmation des plus attractives. Dès le vendredi soir, la retraite aux flambeaux proposera au public deux parcours pour défilé, une soirée de lancement des festivités avec la présentation des cantinières et du jeune aubadeur de l'Espérance nautique, la remise des clés de la ville par Marlène



Du « Flyboard », une performance nautique époustouflante

Mourier au Comité des fêtes, puis une soirée musicale, place des Rencontres.

Lundi soir : un spectacle qui décoiffe et le traditionnel feu d'artifices

Pour finir en beauté cette édition 2018, un spectacle de Flyboard à couper le souffle vous fera découvrir cette activité nautique renversante. Quand voler, plonger ou surfer est une seconde nature ! Venez découvrir une animation hors du commun, juste avant le traditionnel feu d'artifices qui clôturera ces quatre jours de festivités.

AU PROGRAMME

Quatre jours de fêtes à Bourg-lès-Valence

> Vendredi 29 juin : retraite aux flambeaux

21 h : départ place de la Liberté et centre Louis Jourdan

22 h 15 : arrivée place des Rencontres, remise des clés de la ville par le Maire au Comité des Fêtes, concert

> Samedi 30 juin : joutes, bodega et corso nocturne

Dès 6 h 30 : brocante (bassin de joutes)

14 h : Critérium de joutes du Comité des fêtes

À partir de 20 h : bodega avenues de Lyon, Jean-Jaurès et Marc-Urtin

À partir de 21 h 30 : corso nocturne avec Miss Élégance 2018 et ses dauphines (centre-ville)

> Dimanche 1^{er} juillet : joutes, balade sur le Rhône et repas au bassin de joutes

9 h : challenge de joutes de la CNR

14 h : challenge de joutes André Revol

Dans l'après-midi : promenades en bateau sur le Rhône avec la Rhodanienne (5 €)

20 h : repas à thème de la Rhodanienne et DJ, ouvert à tous sur réservation (Rens. : 06 64 97 06 89 ou 06 12 60 25 47 – 20 €)

> Lundi 2 juillet : animations, spectacle et feu d'artifices au bassin de joutes

18 h : animations, défis joutes

19 h : dépôt de gerbes aux stèles Estève et Revol

19 h 15 : Flyboard (spectacle de jour)

19 h 45 : démonstrations de joutes (présentation de l'école de joutes de l'Espérance nautique)

20 h 30 : remise des trophées, cérémonie de clôture des fêtes du Rhône et remise des clés de la ville au Maire par le Comité des fêtes

21 h : « Trophée des champions » : les meilleurs jouteurs de France en semi-nocturne

22 h 30 : spectacle de flyboard en nocturne et feu d'artifices sur le Rhône

> Pendant toute la durée des fêtes, présence de Miss Élégance et de ses Dauphines, ainsi que d'une fête foraine à Girodet.

COUPE DU MONDE DE FOOT

Retransmissions à la halle Les Trois Sources, si la France est qualifiée uniquement.

La Ville prévoit la retransmission sur écran géant du quart de finale vendredi 6 juillet à 16 h ou samedi 7 juillet à 20 h, de la demi-finale mardi 10 ou mercredi 11 juillet à 20 h et bien sûr de la finale, dimanche 15 juillet à 17 h. Bonne chance à notre équipe nationale !

UNE SOIRÉE FESTIVE POUR LES JEUNES AU CŒUR DE L'ÉTÉ

Le 30 juillet, à partir de 20 h 30, venez danser en plein air à la halle Les Trois Sources. JLOW, 16 ans, l'un des plus jeunes DJ de France mixera en live pour Bourg-lès-Valence. Entrée gratuite





Festival MusiKàBourg, première !

Vendredi 15 juin, le cœur de Bourg-lès-Valence battra au rythme de la New Orleans, avec une programmation de qualité !

Cette année, la traditionnelle Fête de la Musique instaurée en 2014 par le Maire, Marlène Mourier, prend de l'ampleur et devient le festival MusiKàBourg.

Toujours situé en centre-ville, avenue Jean-Jaurès, avenue Marc-Urtin et place des Rencontres, ce festival mettra à l'honneur chaque année un style musical différent. Cette première édition aura pour thème la Nouvelle-Orléans, ville qui fête cette année son 300^e anniversaire et véritable berceau de la musique noire-américaine. Glen David Andrews, tromboniste et chanteur de soul et de jazz, l'un des plus grands talents de la Nouvelle-Orléans accompagné de ses sept musiciens, fera vibrer la ville place des Rencontres.

Trois scènes accueilleront les nombreux artistes de cette soirée. *L'Original Dixieland old stars*, et son célèbre trompettiste et chanteur anglais, David Cross. Le *Trio Jazz Les 3 Becs*, formation drômoise composée d'un clarinettiste, d'un

« Avec la Cie Transe Express »



pianiste, d'un contrebassiste et pour l'occasion, d'un trompettiste et d'un tromboniste. *N'Joy Gospel*, un groupe entre tradition et modernité qui interprètera du gospel traditionnel et contemporain, et du négro spirituals. Les ateliers et groupes résidents du *Centre musical* de Bourg-lès-Valence nous feront aussi l'honneur de participer à MusiKàBourg.

Pour débiter la soirée et animer les rues, la grande parade New Orleans du *Centre musical* et les Tambours du *Transe Express*, compagnie drômoise de renommée internationale implantée à la Gare à Coulisse à Eure, déambuleront entre les scènes.

Glen David Andrews



L'un des plus grands talents de la Nouvelle-Orléans en concert à Bourg-lès-Valence.

Tromboniste de la série de HBO *Treme* qui traite de la reconstruction de la ville suite à l'Ouragan Katrina et acteur dans la série éponyme de David Simon, le musicien à la personnalité exacerbée et à la voix de stentor dégage une énergie singulière. L'orchestration des cuivres et le jazz traditionnel sont bel et bien le milieu dans lequel il a baigné depuis sa plus tendre enfance... À chacune de ses prestations, il revisite les classiques des années 1920 jusqu'à des airs plus récents sur lesquels il va apposer sa touche personnelle avec des textes improvisés. Son style n'est pas sans rappeler celui de son glorieux cousin Troy Andrews alias Trombone Shorty, mais la puissance et l'originalité du personnage transcendent les références. L'enfant du *Treme Brass Band* a su tracer son propre chemin.

AU PROGRAMME

Grande parade New Orleans du Centre musical, à partir de 19 h, de l'avenue Jean-Jaurès vers la place des Rencontres.

Les Tambours de Transe Express : déambulation de 19 h 30 à 20 h 30 et de 21 h 30 à 22 h 30

SCÈNE JEAN-JAURÈS

- > 19 h 30 : *Cap'tain Reverb*, groupe résident du Centre musical
- > 20 h 30 : *Esprit jazz*, groupe résident du Centre musical
- > À partir de 21 h 30 : animation musicale des restaurateurs

SCÈNE EBERSBACH

- > 20 h : *atelier New Orleans* du Centre musical
- > 20 h 30 : *Trio Jazz Les 3 Becs*

SCÈNE DES RENCONTRES

- > 19 h 30 : *N' Joy Gospel*
- > 20 h 30 : *Original Dixieland old stars*
- > 22 h 30 : Concert de Glen David Andrews

Le risque d'inondation

vu par les élèves du collège Gérard Gaud

Quatre classes de 5^e du collège Gérard-Gaud ont travaillé sur le Plan de prévention des risques inondation. Les élèves de 5^e4, formés au journalisme, nous proposent un article relatant leurs travaux sur ce sujet. BLV le Mag leur donne la parole.

Nous avons travaillé avec M^{mes} Gogorian et Picard en histoire, M^{mes} Brazillet et Hubert en SVT. Nous sommes allés au lac des Couleurs, aux Archives départementales et nous avons observé le ruisseau, la Barberolle. Puis nous avons fait une plaquette pour la présenter le 3 mai aux classes de 4^e. L'association « Gens de rivière » nous a aussi montré les risques liés aux inondations avec des Playmobils.

SORTIE AUX ARCHIVES

Nous sommes allés aux Archives départementales. Nous avons divisé la classe en deux : une partie visitait pendant qu'une autre partie étudiait la crue de 1856 et la gestion contemporaine du Rhône, puis nous avons échangé les groupes.

Étude des documents anciens

Nous avons pu voir des anciens dossiers qui contenaient les archives de la grande crue de 1856. La crue a détruit plusieurs maisons et on a aussi vu que le niveau au-dessus de l'étiage (le cours d'eau à son niveau le plus bas) a été largement dépassé. À partir de mai, le niveau de l'eau est devenu stable. Nous avons vu que l'empereur Napoléon III a accordé une aide aux personnes inondées pour reconstruire les maisons qui avaient été détruites.

Lors de cette visite, nous avons senti une odeur agréable : c'était l'odeur des livres anciens.

Le Rhône d'aujourd'hui

Aux archives, nous avons travaillé sur des tablettes pour étudier le Rhône d'aujourd'hui.

Il prend sa source dans les Alpes de Suisse et se jette en Camargue. Nous avons placé les 18 villes où passe le Rhône. Les grandes villes où passe le Rhône sont Avignon, Montélimar et Valence.

On a vu une photo satellite de l'aménagement CNR de Bourg-lès-Valence.



La maquette Playmobils de l'association « Gens de rivière ».

On a appris ce que comporte le Rhône : le canal d'aménée, la centrale hydroélectrique, l'écluse, le canal de fuite...

Le Rhône compte quelques aménagements comme un barrage et un canal. Les digues servent à faire monter l'eau en amont de l'usine.



SORTIE AU BARRAGE DES COULEURES

On est allé en bus au lac des Couleurs avec notre professeure de SVT et M. Moreno, technicien de Valence pour parler du risque d'inondation et du fonctionnement du barrage. Il n'y avait pas d'eau car le lac est sec tant qu'il ne pleut pas beaucoup. Puis on a traversé le barrage. On est allé sur une plate-forme où les déchets sont filtrés. On est passé par un petit chemin qui nous a amenés au-dessus du lac. Il y avait une pente qui menait au barrage. Dans le lac il y a plein d'arbres et beaucoup d'animaux cachés et, une fois que les eaux reviennent, les animaux partent de leur habitat.

Périscolaire :

ce qui change à la rentrée 2018

Avec le retour à la semaine de 4 jours, le service scolaire réorganise ses activités périscolaires.

À partir de la rentrée scolaire de septembre prochain, les enfants iront en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. La garderie du matin et la pause méridienne restent inchangées. Nouveauté : un temps de garderie gratuite, réservé au goûter de 16 h 30 à 17 h. De 17 h à 18 h : au choix, une garderie animée pour tous les enfants avec des activités variées, encadrées par du personnel qualifié et/ou, pour les élèves du CP au CM2, une étude accompagnée par des enseignants volontaires ou du personnel qualifié. Pour ces deux services, les réservations se feront lors de chaque période scolaire. La tarification sera enregistrée à la demi-heure pour une meilleure flexibilité. L'étude commencera dès le premier jour d'école.

Modalités d'inscriptions

Elles se font dès maintenant par le biais du dossier d'inscription à télécharger sur le portail familles (accessible sur le site internet de Bourg-lès-Valence), à retirer auprès du service jeunesse enfance de la mairie ou à demander aux animateurs



relais des écoles. Ce dossier est à déposer, complété avec les pièces justificatives, au pôle éducation **avant le 17 août**.
Renseignements : 04 75 79 45 97

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SE TERMINENT EN BEAUTÉ

Une comédie musicale pour les parents et les familles.

Soixante-dix enfants volontaires de toutes les écoles élémentaires de la ville participent à des ateliers « Comédie musicale » et « Danse : madison », proposés en collaboration avec le centre de danse Olivier Térissé et l'artiste Mimi Pinson. Sous les conseils des intervenants et des animateurs, les enfants ont choisi le sujet de leur histoire, puis ont appris à placer leur voix et à réaliser les chorégraphies créées spécialement pour eux.

Mardi 19 juin à 17 heures, dans la grande salle polyvalente de la Maison du Plateau.

Des tournois sportifs et des jeux

Jeudi 28 juin, un tournoi de football inter-écoles et un tournoi inter-jeux de type « Intervilles », encadrés par les éducateurs sportifs, permettront aux enfants de défendre les couleurs de leur école lors de compétitions sportives et ludiques.



Les enfants en répétition.

La propreté, c'est l'affaire de tous

La municipalité renforce ses mesures afin de lutter contre les dépôts sauvages.

Certains secteurs de la commune servent quotidiennement de dépôts pour des personnes indélicates, qui laissent, au mépris de la loi, ordures, gravats et encombrants. Ces incivilités nuisent à notre cadre de vie et représentent un coût important pour la collectivité.

Rappelons quelques règles élémentaires de citoyenneté : les ordures ménagères doivent être entreposées dans des sacs, puis déposées dans des containers agréés à placer sur le trottoir une heure avant la collecte ou la veille si celle-ci a lieu avant 8 h, de manière à ne pas gêner la circulation des piétons. Une fois la collecte réalisée, les containers doivent être rentrés dès que possible.

Les dépôts sauvages d'encombrants sont également beaucoup trop fréquents : canapés, matelas, fauteuils,

cartons, meubles en bois... jonchent régulièrement la voie publique. La municipalité a donc décidé de lutter contre ces incivilités qui représentent un coût important pour la collectivité mais aussi pour les contribuables (voir encart Les chiffres). À l'aide des caméras de surveillance, les contrevenants surpris en train de déposer sacs, objets, meubles ou gravats en dehors des bacs ou à l'extérieur de la déchetterie, pourront être poursuivis au regard de la réglementation en vigueur, et

notamment de l'article L 48 du code de la santé publique et de l'article 73 du règlement sanitaire départementale. En plus de ces mesures, un numéro vert permet aux Bourcains de signaler à la Ville toute anomalie sur la voie publique. Enfin, depuis décembre 2017, le numéro vert est en lien direct avec la BIRD, Brigade d'Intervention RapiDe, qui intervient en urgence pour régler les problèmes signalés : nid-de-poule sur la chaussée,



bordure de caniveau endommagée, tag sur le mur d'un bâtiment public, dépôt sauvage... La brigade travaille en collaboration avec nos agents de surveillance pour assurer une veille permanente sur l'ensemble du territoire communal.

LE MAIRE ET SON ÉQUIPE MUNICIPALE...
TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS !

ALLÔ MAIRIE

VOIRIE
PROPRETÉ
ECLAIRAGE
ESPACES VERTS

numero.vert@bourg-les-valence.fr

N°Vert 0 800 026 500

Besoin d'une intervention sur le domaine public ?
**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Horaires :
Ligne ouverte du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bourg-les-Valence

LES CHIFFRES

L'incivilité a un coût !

- **12 800 €** : coût annuel du ramassage des dépôts sauvages, soit **9 050 €** de salaire et **3 750 €** de frais kilométriques
- Chaque jour, **1 agent évacue en moyenne 1 à 2 m³** de dépôts sauvages, pendant 2 à 3 h de son temps, monopolisant 1 véhicule.
- **68 €** : coût de l'amende forfaitaire pour les personnes surprises à déposer des objets à pied et **1 500 €** avec un véhicule.

Pensons à notre planète !

Certains déchets mettent beaucoup de temps à disparaître :

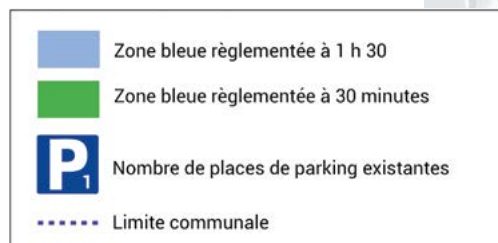
- Mégot de cigarettes : **2 ans**
- Chewing-gum : **5 ans**
- Sac en plastique : **400 ans**
- Cigarette en aluminium : **entre 200 et 500 ans**
- Bouteille en plastique : **entre 100 et 1 000 ans**
- Verre : **4 000 ans**

La nouvelle politique de stationnement bientôt effective

Stationnement gratuit maintenu et création de zones bleues à Bourg-lès-Valence, à partir du 9 juillet, après deux réunions de concertation et une période de réflexion pour tenir compte des demandes des Bourcains concernés.

Avec la mise en place de macaron « résident » ou « professionnel », cette réglementation favorisera les riverains, les professionnels et les commerçants bourcains en remédiant au stationnement des voitures ventouses de pendulaires qui ne résident, ni ne travaillent sur la commune. Les automobilistes n'habitant pas dans les secteurs (Vieux-Bourg et Jean-Jaurès) devront se munir d'un disque bleu. Leur stationnement sera limité à 30 minutes ou 1 h 30 selon les zones bleues.

Jusqu'au 9 juillet, trois agents de surveillance de la voie publique (ASVP) parcourront les secteurs concernés pour informer les automobilistes de ces dispositions. Après cette date, ils feront respecter le bon fonctionnement du stationnement.



Modalités et réglementation

Zones bleues existantes :

- Rue Ponsoye et rue Joseph-Verot.

Nouvelles zones bleues :

- Quai Thannaron, quai Barjon, quai de la Libération, côte Saint-Pierre, allée Joland, parking d'Indy, parking du Clos de la Source, parking de l'Impasse du Port, parking Passage de l'arbre, parking Jean-Jaurès, avenues de Lyon, Marc-Urtin et Jean-Jaurès.
- Elles seront réglementées **du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.**
- Le stationnement sera limité à **30 minutes** (avenues de Lyon, Marc-Urtin et Jean-Jaurès) et **1 h 30** (partout ailleurs).
- L'ensemble des automobilistes stationneront gratuitement avec un disque bleu, en respectant la durée maximum autorisée. Les personnes habitant ou travaillant dans les zones bleues disposeront d'un macaron et le stationnement sera gratuit et sans limite de temps.

Deux secteurs concernés : Vieux-Bourg et avenue Jean-Jaurès

- Ces secteurs ouvrent droit à l'obtention d'un macaron : résidents, commerçants et professionnels (instituteurs, professeurs, ATSEM...), lesquels seront informés par courrier.

- Deux macarons pour chaque zone : *un résident et un professionnel.*

- Avec ces **macarons** (à retirer auprès de la police municipale sur présentation d'une carte grise, de l'assurance à jour et d'un justificatif de domicile) il sera possible de stationner gratuitement et sans limite de temps sur les zones bleues **du secteur concerné uniquement**, soit Vieux-Bourg, soit Jean-Jaurès.

- Ces personnes autorisées sont soumises à la même réglementation que tous les automobilistes lorsqu'ils stationneront en dehors de leur secteur.

Un kit de stationnement (disque bleu et dépliant explicatif) sera disponible gratuitement, dans la limite des stocks disponibles, à la police municipale et à l'accueil de l'Hôtel de Ville. **Le formulaire de demande de macaron sera en téléchargement sur www.bourg-les-valence.fr**



Une mutuelle communale ouverte à tous

Pour permettre à tous les Bourcains d'avoir accès aux soins, la Ville souhaite négocier un contrat de « couverture santé » groupé.

De plus en plus de Bourcains, et pas seulement ceux en situation précaire, renoncent aux soins pour de multiples raisons, principalement du fait de contrats trop onéreux. Parce que la municipalité fait de la santé sa priorité n°1, le maire, Marlène Mourier, a décidé de déployer, via le Centre Communal d'Action Sociale, un projet de couverture de santé groupée, ou mutuelle communale négociée. Des tarifs négociés en un contrat collectif, avec des services équivalents et de qualité, permettraient de favoriser l'accès aux soins pour

tous. La Ville aura un rôle de facilitateur entre les bénéficiaires et la mutuelle. Ouverte à tous, sans conditions de ressources, d'âge, de profession, elle s'adressera aux étudiants, aux personnes seules, aux retraités, aux demandeurs d'emploi, aux familles et familles monoparentales ainsi qu'aux salariés dispensés de mutuelle. Ce nouveau projet concerne les habitants de Bourg-lès-Valence et les personnes travaillant sur la commune.

Plusieurs étapes permettront la mise en place de cette mutuelle communale :

- 1- retour du questionnaire distribué à tous les foyers bourcains jusqu'au 9 juin ;
- 2- lancement de l'appel à projets auprès des établissements mutualistes (mai - juin 2018) ;
- 3- examen des propositions et avantages des mutuelles candidates (septembre 2018) ;
- 4- mise en œuvre du partenariat (octobre - décembre 2018).

Partir en voyage avec le CCAS

Nouveauté : le CCAS organise deux séjours en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances.

Deux destinations sont programmées : du 6 au 13 octobre à Grasse (Village Vacances « Les Cèdres ») et du 26 au 30 novembre en Alsace. Ces séjours sont proposés aux personnes retraitées de Bourg-lès-Valence, mais un couple, marié ou pacsé, peut s'inscrire même si l'un des conjoints n'est pas retraité, et deux personnes seules peuvent partager la même chambre.

Pré-inscrivez vous dès maintenant

Le nombre de places pour ces voyages étant limité, un tirage au sort permettra de désigner les participants à ces voyages. Les bulletins de pré-inscription sont à déposer dans l'urne installée à la Résidence du Moulin des Prés (10, rue des Loisirs) jusqu'au 29 juin.

LE POINT DE VUE DE L'ÉLU



Jean-Paul Lorenzi, adjoint aux Affaires sociales

Pourquoi le CCAS a-t-il décidé d'organiser ces voyages ?

Ces séjours répondent à la demande de nos seniors bourcains, de 60 ans et plus. Nous leur proposons des séjours en pension complète dans des hôtels de qualité 3 étoiles minimum, offrant des animations et des visites découvertes à des prix très compétitifs.

Pourquoi avoir choisi l'ANCV pour les organiser ?

Ce partenariat avec l'ANCV permet aux retraités de 60 ans et plus, de partir en vacances à des tarifs particulièrement bas. Les premiers voyages ont été choisis en fonction de la qualité des hôtels, de leur accueil et du contenu des visites, et ce pour un séjour réussi.

SANTÉ : ENCORE DE BONNES NOUVELLES !

Deux structures, l'une paramédicale et l'autre de santé s'installent sur la commune.

Un centre paramédical et sportif a été inauguré au centre-ville, dans des locaux spacieux et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce lieu regroupe diverses professions : sage-femme, masseur-kinésithérapeute, thérapeute, ostéopathe, coach sportif, préparateur physique et sophrologue. Un pôle santé en construction verra prochainement le jour aux Chabanneries. Cette belle dynamique sera renforcée dans les mois à venir puisque deux autres pôles santé sont également en projet. La municipalité fait de la santé sa priorité numéro 1 et soutient tous les projets, pour le bien être des Bourcains.

MINI-GOLF

Un moment de détente et de loisirs en famille ou entre amis.

La belle saison est de retour. Pour occuper les jeunes et les moins jeunes durant l'été, venez passer un après-midi au mini-golf, rue des Loisirs (à côté de la piscine).

Du 7 juillet au 2 septembre et du lundi au dimanche et de 13 h 30 à 18 h 30 (tickets d'entrées et matériel à récupérer à l'accueil de la piscine).

Renseignements : 04 75 42 25 67.

BON ANNIVERSAIRE, MADAME GOURGAUD !

Une centenaire dans le quartier du Vieux-Bourg.

Marlène Mourier a tenu à fêter l'anniversaire de Germaine Gourgaud, née le 22 avril 1918, alors que le premier conflit mondial tirait à sa fin. Germaine a soufflé les bougies de ce bel anniversaire en présence de son époux, Marcel, né quelques mois avant elle, le 4 septembre 1917, de ses enfants Martine et Yves, de ses petits-enfants, Damien et Amélie, et de son arrière petit-fils, Antoine.



JUSQU'À 250 € POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

Une nouvelle aide de Valence-Romans Déplacements.

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement des modes de déplacements alternatifs à la voiture, Valence-Romans Déplacements propose une nouvelle aide pour l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique aux abonnés annuels Citéa. Cette aide, limitée à 35 % du prix d'achat du vélo, n'excédera pas le montant total de 250 €.

Renseignements : www.valenceromansdeplacements.fr ou 04 75 602 670.

LA PLACE ÉLIE-CESTER, COULEUR LAVANDE



Désormais, la place sent bon la Provence.

Si l'on peut admirer les plantations et bientôt respirer la bonne odeur de lavande sur la place Élie-Cester en ces derniers jours de printemps, c'est grâce à la belle initiative conduite en partenariat entre les jardiniers municipaux et les écoles maternelle et élémentaire Jacques-Reynaud. Depuis mars dernier, tout un travail pédagogique a permis aux écoliers d'apprendre à préparer, planter et entretenir ces plantations de lavandes qui illuminent la place aujourd'hui.

PANIER DU COLOMBIER

Inscrivez-vous !

Les premières récoltes du printemps sont arrivées. Pour bénéficier de paniers composés de 4 à 6 variétés de légumes de saison, récoltés le matin-même, inscrivez-vous pour une durée minimale de 4 semaines. Le prix des paniers varie de 4 à 10 € selon le poids et un tarif réduit est proposé aux personnes non imposables.

Renseignements et inscription : CCAS - 04 75 79 45 78.

Retrait des paniers rue Émile-Vidal, les lundis de 16 h 30 à 18 h 30.

MAJORITÉ MUNICIPALE

PROMESSES TENUES, VALEURS ASSUMÉES

SÉCURITÉ

7 nouvelles caméras vont renforcer le dispositif actuel. Au total, 33 caméras pour votre sécurité !

COMMERCES

Restés vacants trop longtemps avant notre arrivée, de nouveaux commerces de proximité se sont enfin installés en cœur de ville grâce à notre volonté municipale.

BASSIN DE JOUTES

Durant des décennies, les précédentes municipalités n'ont jamais entretenu le bassin de joutes de Girodet. Une inertie qui a coûté 77 850 € aux Bourcains.



Frédéric Tremblay, Françoise Neyron, Denis Cluzel, Jean-Yves Girouin, Marianne Ory, Wilfrid Pailhès, Christiane Ranc

FACTURE GIRODET : 11 978 886 € TTC (Phase 1) : UNE FACTURE QUI NE CESSE D'AUGMENTER. STOP !!!
 LA dépense pharaonique D'ARGENT PUBLIC DE MADAME LE MAIRE

« Rien que le prix de la nouvelle passerelle aurait permis la construction d'une belle salle des fêtes tant attendue et la rénovation des voiries qui se dégradent dangereusement »



LES DÉPENSES VOTÉES PAR LA MAJORITÉ (Conseil Municipal du 26/09/2017)

Rémunération des architectes :	989 225 € HT	} NOTRE GROUPE A VOTÉ CONTRE
Passerelle :	2 800 000 € HT	
Route départementale :	1 700 000 € HT	
Eplanade :	2 100 000 € HT	
Berges :	2 100 000 € HT	

Nous sommes favorables à l'aménagement du site Girodet, mais avec 11 978 886 € nous proposerions :

- Une liaison de la Viarhona entre le bassin de joute et l'Épervière
- Une nouvelle salle des fêtes avec un grand jardin ouvert sur le Rhône, arrêtés par Madame le Maire
- La modernisation du théâtre le Rhône
- La rénovation des terrains de foot, vestiaires, boulodrome, locaux de l'Espérance nautique et Rhodanienne

Les grands oubliés du projet

- La dépense d'entretien des 11 hectares d'espaces verts... : recrutements de fonctionnaires ?
- Les dépenses imprévues liées à la taille du chantier
- Le manque de stationnement au vieux Bourg et Île Girodet
- L'aménagement du quai et du parc Thannaron

Nous vous souhaitons un bel été !



« QUI EST PINOCCHIO ? »

Ce qu'on peut lire sur les tracts ou entendre de l'opposition (PS)

PROPRETÉ

« La propreté de la ville et le cadre de vie ne sont plus des priorités » (tract opposition PS, n°2).
FAUX ! Quelle offense à nos agents ! La Ville a mis en place une brigade d'intervention rapide pour votre bien vivre.

ASSOCIATIONS

« Le maire a fait le choix de pénaliser les associations en baissant, voire en supprimant, leurs subventions » (déclaration élus PS - Dauphiné Libéré, 23 mai 2017).
FAUX ! Les critères d'attribution de subventions ne sont plus le clientélisme pratiqué par la municipalité PS précédente.

VOIRIE

« Le manque de stationnement à l'Île Girodet » (tract opposition PS, n°4).
FAUX ! L'offre de stationnement va passer de 131 à 371 places matérialisées.

OPPOSITION MUNICIPALE

CONFÉRENCE-DÉBAT

MERCREDI 13 JUIN 2018 À 20 H

Lanceurs d'alerte : ces héros qu'on assassine !
 Scandale du médiateur, Wikileaks, pollution d'Arcelor Mittal, affaire Cahuzac... L'actualité ne cesse de nous montrer le cas de lanceurs d'alerte abandonnés, ou même pourchassés. Stéphanie Gibaud est lanceuse d'alerte dans l'affaire de l'évasion fiscale de la banque suisse UBS. Mise à la lumière contre son gré en 2011, elle se bat depuis ce jour pour l'éthique et la transparence dans la vie politique et publique.

CONFÉRENCE-DÉBAT

LE MERCREDI 13 JUIN 2018 À 20 H À VALENCE, SALLE HAROUN TAZIEFF, RUE ST JEAN

La loi Sapin II permet-elle enfin de protéger les lanceurs d'alerte ? Pourquoi ces derniers sont-ils isolés, alors qu'ils sont si nombreux, poursuivis et pourchassés ? L'éthique, la transparence dans la Drôme ? Vente de son livre et dédicace sur place. Verre de l'amitié à l'issue. Entrée gratuite.

Info : www.deboutlafrance26.fr - Permanence sur rdv.
 Damien Toumi, conseiller municipal Debout la France
toumi.damien@gmail.com / 06 50 12 20 14



Y a-t-il une passerelle entre Mme le Maire et les vrais problèmes des citoyennes et citoyens ?

Nous vivons une période contradictoire à la fois porteuse de larges espoirs et de risques potentiels. L'actualité met en avant des revendications citoyennes. Mais sur Bourg les Valence qu'en est-il de la politique de santé ambitieuse et diversifiée ?

Pourquoi nous n'avons pas un contrat local de santé ? A l'écoute des besoins de la population, un outil ayant pour objectif de mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins du territoire. Avec une véritable feuille de route de la santé à Bourg les Valence autour d'au moins 4 axes. La santé des jeunes, la promotion de la santé dans la ville, l'accès aux soins et un centre de santé pluridisciplinaire, la santé des personnes âgées.

Valence, Romans ont une politique de santé avec une commission extramunicipale. Pourquoi pas nous ?
 Esson Gérard conseiller municipal PCF/FG de Bourg-lès-Valence



ÉTAT CIVIL

Naissances

Février :

Issam Asloun

Mars :

Bilal Assam, Louna Coppola, Éléna Cokic, Charlie Fleur

Avril :

Manzoor Pashteen Nawabi, Cloé Linh Sok

Mariages

Mars :

Julien Deplaud et Hanan Jaouani, Iannis Bouazza et Léa Deneau

Avril :

Bilel Sellami et Imane Gheraibia

Décès

Mars : Pierre Champel, Lina Cheynel, Alain Mossant, Yvonne Biancone, Françoise Raillon, Jacky Devidal, Simone Aulagner, Huguette Risson, Huguette Estève, Micheline Voegèle, Rémi Lecoufle, Loïc Hamon, Aimée Gelas, Josette Catella, Georges Chatain, Maurice Exbrayat, Jacques Boveil, Christine Zimmermann,

Bruno Navailles, Georgette Loron, Robert Chazal, Albert Sausse, Odette Roure, Gloria Procter

Avril : François Mottin, Bernard Bonnefoy, Marie Limonne, Angèle Gourghigian, Antoine Genestier, Hélène Vabre, Marcel Sarrazin, Jean Vélasco, Andrée Didier, Mohamed Bouhmad, Pierre Brouillard

Mai : Raymond Oliver

HÔTEL DE VILLE

36, rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence
Ouverture du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
(17 h le vendredi).

Tél. 04 75 79 45 45

Les permanences état civil
du samedi matin (9 h - 11 h)
sont réservées uniquement
aux Bourcains.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement
(problèmes administratifs, emploi...)
Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
auprès du secrétariat du Maire.
Tél. 04 75 79 45 02
secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Sur rendez-vous.
Tél : 04 75 79 46 66
secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mardi 10 avril dernier, François Culiéras a fait son entrée au Conseil municipal.

Âgé de 37 ans et né dans le quartier du Vieux-Bourg, François Culiéras exerce dans le secteur du bâtiment. Au Conseil municipal, il a pour délégation la gestion des bâtiments publics.

HOMMAGE

Le sourire de Françoise va nous manquer.

Le décès accidentel de Françoise Giffon le 17 avril dernier nous laisse dans une immense tristesse. Elle était très estimée au sein des services municipaux où elle a œuvré tout au long de sa carrière. Celles et ceux qui l'ont connue garderont d'elle le souvenir d'une personne toujours souriante, à l'écoute, attentive et d'une grande générosité. En ces heures difficiles, nos pensées vont à sa famille et ses proches.



**Besoin d'une intervention
sur le domaine public ?**

**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte toute l'année
de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi et les samedis,
de début juin à fin septembre.
numero.vert@bourg-les-valence.fr

LES CONSEILS DE REVV

Retrouvez dans chaque magazine,
les conseils de l'association *Roulons
en ville à vélo*.

Double sens cyclables

Sens unique pour les voitures, double sens pour les vélos : cela ne semble pas sécurisant mais la visibilité réciproque évite le choc frontal. La vigilance et la courtoisie s'imposent quand on se croise : on ralentit et tout se passe bien. Partout où les double sens ont été instaurés, la vitesse des voitures et le nombre d'accidents ont diminué !

COLLECTES DON DU SANG

Prenez date !

Les prochaines collectes de sang de l'Établissement français du sang se dérouleront dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville les jeudi 21 juin, mardi 21 août, jeudi 18 octobre et mardi 18 décembre de 15 h à 19 h.

BLV le MAG - NUMERO 186 - JUIN 2018

Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers. Directeur de publication: Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence - Rédaction: Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, Marie Viaud - communication@bourg-les-valence.fr - Crédit photos: : Yannis Buliard, Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, 51 S 1 - Archives départementales de la Drôme, Francis Rey, © JN Photo Paris, Kilyana - Conception / Réalisation: Studio Kaligram.fr - Impression: Jalin, groupe DESPESE, IMPRIM'VERT® Imprimé sur papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement - Tirage: 10 500 exemplaires - Distribution: Société Distribal - Dépôt Légal: À parution.

1^{re} édition

festival

musiK à Bourg



VENDREDI
15 JUIN 2018

à partir de 19 h > Bourg-lès-Valence

GLEN DAVID ANDREWS
venu spécialement de la Nouvelle-Orléans



et les Tambours de Transe Express

#musiKabourg
gratuit